

7 mai 2026

9 h 30 à 16 h 30 (Heure de l'Est)

COLLOQUE INTERNATIONAL

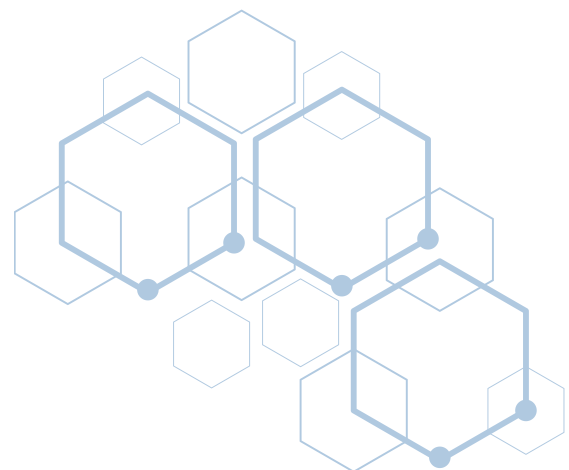
Éthique, IA et société : quels cadres pour
une gouvernance légitime ?



PRÉSENTATION

À l'ère de l'intelligence artificielle générative, des algorithmes prédictifs et de l'automatisation des décisions, les sociétés contemporaines sont confrontées à des enjeux éthiques, juridiques et politiques majeurs. Comment encadrer le développement et l'usage de l'IA sans freiner l'innovation? Quels principes doivent guider sa conception, sa régulation et son intégration au sein des organisations publiques et privées?

Ce colloque interdisciplinaire vise à réunir la communauté de recherche, les milieux de pratique, les instances décisionnelles et la communauté étudiante afin d'analyser les cadres normatifs émergents et de réfléchir aux conditions d'une gouvernance de l'IA à la fois responsable, inclusive et socialement légitime.



JEUDI 7 MAI 2026

Université Laval, pavillon Charles-De Koninck, salle 2419



9 h à 9 h 10 : Accueil des participants et participantes

9 h 10 à 9 h 30 : Allocutions d'ouverture

Karounga Diawara, professeur, Faculté de droit, Université Laval

Alexandre Stylios, doyen, Faculté de droit, Université Laval

Rodrigue Ebata, professeur, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), LAREPME

AXE 1 – Fondements normatifs et cadres de gouvernance de l'IA

9 h 45 à 10 h 45

Gouvernance des PME à l'ère de l'IA : quelle portée juridique pour les lignes directrices du Code Byusse ?

- Rodrigue Ebata, professeur en droit des affaires, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Gouverner l'IA en Afrique par la dignité : le droit comme force sociale de l'éthique

- Dre Minata Sarr, professeure à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane

L'IA au bénéfice de la santé

- Carole Sénéchal, professeure titulaire, Université d'Ottawa
-

10 h 45 à 11 h : Pause-café

AXE 2 – Responsabilité et régulation des systèmes algorithmiques

11 h à 12 h

Les enjeux éthiques et juridiques liés au développement des robots conversationnels

- Komlanvi Issifou Agbam, maître de conférences contractuel en droit privé, Université d'Orléans, France

Le tournant institutionnel de l'éthique de l'IA : entre institutionnalisation citoyenne et institutionnalisation juridique

- Fafadzi Akpene Agbé, docteur en philosophie de l'éthique, Université Laval

Le dommage numérique : une nouvelle frontière pour la responsabilité civile

- Fodé David Faye, doctorant en droit privé, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
-

12 h à 13 h : Dîner libre



JEUDI 7 MAI 2026

Université Laval, pavillon Charles-De Koninck, salle 2419

PROGRAMME PM

AXE 3 - Transformations organisationnelles, économiques et publiques

13 h à 14 h

Quand l'IA et la finance réinventent le travail

- Yasmine Mohamed, professeure en relations industrielles, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Imen Latrous, professeure titulaire, département des sciences économiques et administratives, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

L'IA au service des outils d'évaluation de la maturité numérique : le cas de l'outil PME 4.0/5,0 de la Chaire TDS

- Stéphanie Vallée, doctorante multidisciplinaire en gestion et information des systèmes, département des sciences humaines appliquées, UQAC

AI in Marketing: Towards Algorithmic Personalization of Consumer Behaviour

- Mehrdad Kordi, doctorant en sciences de la gestion, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

14 h 30 à 14 h 45 : Pause

Table ronde de synthèse

14 h 45 à 16 h

Animation : Karounga Diawara, professeur et directeur du Centre d'étude en droit économique (CÉDÉ), Faculté de droit, Université Laval

Vers une gouvernance légitime et résiliente de l'intelligence artificielle

- Rodrigue Ebata
- Minata Sarr
- Carole Sénéchal
- Yasmine Mohamed
- Komlanvi Issifou Agbam
- Stéphanie Vallée

16 h à 16 h 30 : Cocktail de clôture

Échanges informels et réseautage

FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU BARREAU ET DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Les membres du Barreau et de la Chambre des notaires présents recevront une attestation de participation pour 5,25 heures.

L'événement peut être déclaré comme une activité de formation continue si le sujet proposé a un lien avec l'exercice de la profession ou leur pratique professionnelle et qu'elle répond aux critères d'admissibilité précisés dans le [Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats](#), le [Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires](#). Les attestations de participation seront envoyées après la validation de la liste de présence. Aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

MERCI À NOS PARTENAIRES !

Le colloque est organisé par le professeur Karounga Diawara, directeur du [Centre d'études en droit économique](#) (CÉDÉ) de la Faculté de droit de l'Université Laval

Coordination scientifique

Rodrigue Ebata, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), LAREPME



Faculté de droit



UNIVERSITÉ
LAVAL

UQAC



Laboratoire de recherche
en entrepreneuriat et PME
Université du Québec à Chicoutimi